

## ELECTIONS 2024 EUROPEENNES

Rendez-vous aux urnes le 9 juin 2024 pour les élections européennes.

Pour ces élections, les nouvelles modalités d'inscriptions sur les listes électorales introduites en 2019 vont être appliquées.

Désormais, il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour voter dès lors d'une année d'élection, il faut réaliser cette démarche au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour du scrutin soit jusqu'au vendredi 3 mai 2024.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent donc se réaliser :

- Par internet sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- A l'accueil de la mairie
- Par courrier (formulaire cerfa n°12669\*02 à télécharger sur internet)

Grâce à la mise en place du Répertoire Electorale Unique chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et peut connaître son bureau de vote en se connectant à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Afin de pouvoir voter, les électeurs inscrits devront être munis obligatoirement d'une pièce d'identité. En cas de manquement à cette règle, tous les électeurs ne pouvant présenter une pièce d'identité recevable, se verront refuser l'accès aux urnes.

D'autre part, toute personne électrice qui le souhaite sont invitées à participer au dépouillement à 18h au gymnase centre-ville allée Vitalis Royet (bureau n°1 à 5) et Maison des associations (bureau 6 et 7).

En vous remerciant de votre aimable et citoyenne collaboration.